

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

Nombre :
de conseillers
- en exercice 15
- de présents 12
- de votants 12

Date de convocation
27-05-2021

L'an deux mil vingt et un, le trois juin à 10h00,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sabine CAUFAPÉ SOUMIER,
Présents : Xavier MOUVET, Sophie LOUGUET, Jacques MORLAIN, Lucie ROSELEUR, Christine MEPLAUX, Marie-Noëlle LECLERCQ, Monique LECROART, Pascale BEAUBOUCHER, Vincent WANIART, Olivier HUET et Jean-Baptiste VILBAS.

Absents excusés : Jean-Claude CORRIER, Donald HERPHELIN, Céline CAULLERY,

Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative 1-2021 (2021013)

Considérant que la recette d'investissement de 217 206 € a été inscrite au compte 001 et que de ce fait, il a lieu de régulariser le virement de la section de fonctionnement (023) à la section d'investissement (021)
le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la recette d'investissement de 217 206 € du compte 001 au compte 021 afin de rééquilibrer le budget primitif 2021.

Objet : Subventions communales (2021014)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations concernées,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 12 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

Société de Pétanque	200.00 €
Comité des Fêtes	1 500.00 €
Association C'dans l'Art	1 500,00 €
Association A.S.G.V.C.	200.00 €
Société Rando	200.00 €
Club de l'Amitié	200.00 €
Harmonie Municipale	3000.00 €
Amicale des S-Pompiers Cartignies	1000.00 €
Les P'tits Pét'O	1500.00 €
Un souffle pour l'école	1500.00 €
A.F.N.	150.00 €
Temps Danse	200.00 €
Ass Jeunes S-Pompiers	400.00 €
Ass Jeunes S-Pompiers Subv exceptionnelle	500.00 €

Amicale des Maires des deux cantons Avesnes-sur-Helpe	50.00 €
Institut pour la recherche sur le cancer à Lille	200.00 €
ADAR - CLIC Avesnes-sur-Helpe	100.00 €
Les Clowns de l'Espoir	400.00 €
Ass Maires Ruraux de France	85.00 €

Les sommes seront créditées à l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP 2021.

Objet : Plan comptable M57 (2021015)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 est en cours de déploiement et a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités (Régions, Départements, EPCI, Communes, ...).

Les règles budgétaires sont assouplies et permettent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Le référentiel M57 sera généralisé au 1er janvier 2024.

Il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1er janvier 2022 pour le budget principal de la Commune.
- d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération et notamment à signer la convention sur le CFU (Compte Financier Unique).

Objet : Ecole

Mme le Maire informe l'assemblée que plusieurs sorties de fin d'année sont envisagées pour les élèves de l'école notamment au zoo pour les maternelles, au cinéma pour les classes de CP-CE1 et à l'écomusée de Fourmies pour les CE2-CM1 et CM2. Mme le Maire propose que la commune participe aux frais évalués à ce jour à 1.500 €. Après discussion, le conseil municipal accepte de financer la totalité des projets.

D'autre part Mme le Maire indique que le 18 juin prochain, l'association « Un souffle pour l'école » organisera « une journée sport » : mise à disposition de jeux, pique-nique, distribution de lots seront au programme.

Il est également convenu que le conseil municipal remettra aux enfants de CM2 des cartes cadeaux pour leur future rentrée au collège.

Objet : Loyer au 01-07-2021 – 65 rue Roger Lebon

D'un commun accord, il est décidé de fixer le loyer du logement sis 65 rue Roger Lebon à 555 € par mois.

Questions diverses :

- Imputation en section d'investissement de biens meubles inférieurs à 500 € (2021018)

Mme le Maire rappelle que les assemblées délibérantes ont la possibilité de décider qu'un bien meuble d'une valeur de moins de 500 € puisse être imputé en section d'investissement.

Elle précise que les biens meubles doivent constituer des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à imputer pour l'exercice 2021 les dépenses d'investissement ci-après :

Tondeuse à gazon STERWINS 299.90 € - article 2158

Drapeaux français 295.20 € - article 2188

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal charge l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement du BP 2021 les biens meubles ci-dessus dont la valeur unitaire TTC est inférieure à 500 €, considérant que la durée des articles est supérieure à une année et que, de ce fait, ils peuvent être considérés comme des investissements.

- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal de Cartignies (2021017)

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance le 4 juin 2020 ; considérant qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications ou précisions aux articles 2, 5 et 7 du règlement ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, dans les termes annexés à la présente délibération et notamment les articles 2 – 5 et 7 modifiés le règlement intérieur du Conseil municipal de Cartignies pour le mandat 2020/2026 et autorise Madame le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

- Avesnoiseries : Ciné Roulotte

Avec le concours des « Avesnoiseries, » plusieurs communes dont Cartignies pourront réaliser le tournage d'un film. La population est appelée à y participer et le sujet est libre.

Pour le village de Cartignies, la représentation est fixée au vendredi 23 juillet prochain vers 21 h.

- Programme des 3 et 4 juillet 2021

Mme le Maire fait part à l'assemblée du programme du Week-end des 3 et 4 juillet.

Samedi : Marche commémorative avec les véhicules militaires (parcours, réception et visite des camps militaires).

Dimanche : Le matin, inauguration officielle du monument aux morts restauré (défilé officiel, exposition à la salle des fêtes, repas du midi) et spectacle « CARTIGNIES résiste ! » l'après-midi.